

BRACONNAGE DE LA TRUITE DE MER : COUP DE FILET DANS LA TOUQUES

Lundi 30 octobre 2017, les inspecteurs de l'environnement de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) ont procédé, avec le soutien de la gendarmerie, à l'interpellation d'un homme pour des faits de braconnage dans la Touques, sur la commune de Fierville-les-Parcs.

Un individu avait posé deux filets de pêche d'une douzaine de mètres chacun en travers de la Touques au matin du 29 octobre. En ce jour de fermeture de la pêche de la truite de mer, de nombreux pêcheurs s'étaient émus de cet état de fait et ont contacté le service départemental de l'ONCFS ainsi que la brigade territoriale de la gendarmerie nationale de Pont-l'Évêque. Leurs informations ont permis de mettre fin aux agissements de cette personne. L'individu de nationalité belge a reconnu les faits lors de son audition à la gendarmerie. Son matériel de pêche et son embarcation pneumatique ont été saisis.

L'individu devra répondre de ses actes devant la justice. Il encoure une peine pouvant aller jusqu'à 3 300 d'euros d'amende ainsi que la confiscation définitive des objets saisis.

La préservation de la biodiversité constitue un enjeu de grande ampleur. Le respect des règles mises en place participent à la protection des populations halieutiques, notamment la truite de mer, espèce emblématique du cours d'eau augeron. Cette réglementation, ainsi que les actions d'information et de sensibilisation permettent à la Touques d'être en tête du classement français des cours d'eau à truite de mer et parmi les premiers au niveau européen.

Le service départemental de l'ONCFS peut-être contacté pour tout signalement au numéro suivant : 02 31 61 98 53 ou par courriel sd14@oncfs.gouv.fr.



CONTACT PRESSE

Joël PIGEON

Chef du service départemental

ONCFS du Calvados

02 31 61 98 53

sd14@oncfs.gouv.fr



*L'Office national de la chasse et de la faune sauvage est un
établissement public sous double tutelle des ministères en charge
de l'Environnement et de l'Agriculture*
www.oncfs.gouv.fr

